



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

travailleurs sociaux

Question écrite n° 22790

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les demandes de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale. La FNARS souhaite notamment que des lignes de crédits soient consacrées au financement de la formation des travailleurs sociaux, y compris à leur formation continue. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

A titre principal, le financement de la formation des travailleurs sociaux est assuré chaque année par des crédits inscrits sur le budget du ministère chargé des affaires sociales. En 1999, ce sont plus de 596 MF qui sont consacrés sur le chapitre 43-33 de ce budget, aux formations préparant à des titres, certificats ou diplômes d'Etat en travail social, soit une progression de + 11,45 % par rapport à la loi de finances initiales 1998. Si l'essentiel des 596 MF contribue au financement des formations initiales, l'Etat entend maintenir son soutien aux actions de formation continue en travail social qui, par le biais de conventions de formation professionnelle, représentent près de 13 MF. Le vote de l'article 151 de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, a permis de conforter sur les plans juridique, administratif, pédagogique et financier les relations entre l'Etat et les établissements de formation des travailleurs sociaux. Un décret en Conseil d'Etat, pris en application de ce texte, doit préciser le cadre contractuel de ces relations et les modalités de calcul de l'aide financière de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22790

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6784

Réponse publiée le : 10 mai 1999, page 2886